



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2022-058

PUBLIÉ LE 3 MAI 2022

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Citoyenneté

87-2022-05-02-00002 - Arrêté portant publication de la liste des candidats pour le renouvellement partiel du conseil municipal de la commune de La Roche l'Abeille. (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2022-05-02-00002

Arrêté portant publication de la liste des
candidats pour le renouvellement partiel du
conseil municipal de la commune de La Roche
l'Abeille.



**Arrêté portant publication de la liste des candidats pour le renouvellement partiel
du conseil municipal de la commune de La Roche l'Abeille**

**La Préfète de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral;

VU la circulaire n°INTA1625463J du 19 septembre 2016 portant sur l'organisation des élections partielles ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 2121-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de La Roche l'Abeille est composé de 15 membres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de La Roche l'Abeille doit être complété et qu'il y a donc lieu de procéder à des élections municipales partielles complémentaires à l'effet d'élire cinq conseillers municipaux ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2022 portant convocation des électeurs pour les 15 et 22 mai 2022 et fixant les dates de dépôt des déclarations de candidature en vue du renouvellement partiel du conseil municipal de la commune de La Roche l'Abeille;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Limoges ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidatures déclarées en préfecture aux élections municipales partielles complémentaires des 15 mai 2022 et 22 mai 2022, en cas de second tour **dans la commune de La Roche l'Abeille est arrêtée conformément à l'annexe jointe.**

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne et le maire de la commune de La Roche l'Abeille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et affiché dans la commune de La Roche l'Abeille dans les formes et lieux accoutumés.

Limoges, le **2 MAI 2022**

La Préfète,


Fabienne BALUSSOU

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant sa notification :

- par la voie d'un recours gracieux formé auprès du préfet de la Haute-Vienne
 - par la voie d'un recours hiérarchique formé auprès du ministre de l'Intérieur
 - par la voie d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

1/1

Préfecture de la Haute-Vienne
Tel : 05.55.44.18.00
Courriel : pref-elections@haute-vienne.gouv.fr

ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES

LA ROCHE L'ABEILLE

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux | 15 |
| Nombre de conseillers à élire | 5 |

Candidats au conseil municipal

- M. BEZEAU Christian
- Mme BOSSELUT Josette
- M. CABELLO Stéphane
- M. DELANGE Gilles
- Mme GARMYN Barbara
- M. HALLER Claude
- M. JANSEN Rik
- M. LACROIX Jérôme
- M. MERIOT Olivier
- Mme PARADINAS DUPUY Aurélie

Vu pour être annexé
À l'arrêté préfectoral du - 2 MAI 2022

La préfète,



Fabienne BALUSSOU